

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 23 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/09/23-2/04****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210923-lmc100000022630-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/09/2021

Réception Préfet : 24/09/2021

Publication RAAD : 24/09/2021

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : VANDERBISE Xavier

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Convention de partenariat entre le Département et l'association "Marion Fraisse La Main Tendue".

Le Département a lancé, à la rentrée 2021, une campagne de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement scolaire.

Dans le prolongement de cette campagne, et de la table ronde qui s'est tenue le 3 septembre 2021 avec la participation d'élus départementaux, de représentants de l'Education nationale et de représentants d'associations engagées sur le sujet, il est proposé de mettre en place des actions de sensibilisation dans les collèges du Département et de mener une réflexion sur un programme départemental de lutte contre les violences scolaires, en établissant, dans un premier temps, un partenariat avec l'association "Marion Fraisse La Main Tendue" sur une durée de 2 ans pour un montant de 21 000 € par année scolaire.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 26 avril 2013

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 17 décembre 2020, relative à l'approbation du budget primitif pour l'année 2021 et de la politique en faveur de l'éducation,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/01 en date du 28 mai 2021, relative à l'approbation de la deuxième décision modificative pour l'année 2021,

Vu la délibération du Conseil Départemental n°5/03 en date du 19 juin 2020 relative à l'approbation de la mise en place du Parcours collégien

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'ajouter au Parcours collégien, axe n°2 le collégien citoyen, les actions départementales de lutte contre le harcèlement scolaire.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 21 000 € par an à l'association Marion Fraisse La Main Tendue pour sa contribution à la lutte contre les violences scolaires.

Article 3 : d'adopter le projet de convention avec l'association « Marion Fraisse La Main Tendue », tel que joint en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à la signer, au nom du Département.

Article 4 : de prélever ce montant sur l'action « action éducative et appui à la scolarité », opération « Parcours collégien - subventions (DF21) » ouverte au budget primitif 2021

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Daisy LUCZAK
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne